

**Séance du 1er juillet 2025
DL-2025-082**

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRÉTRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 mai 2025.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

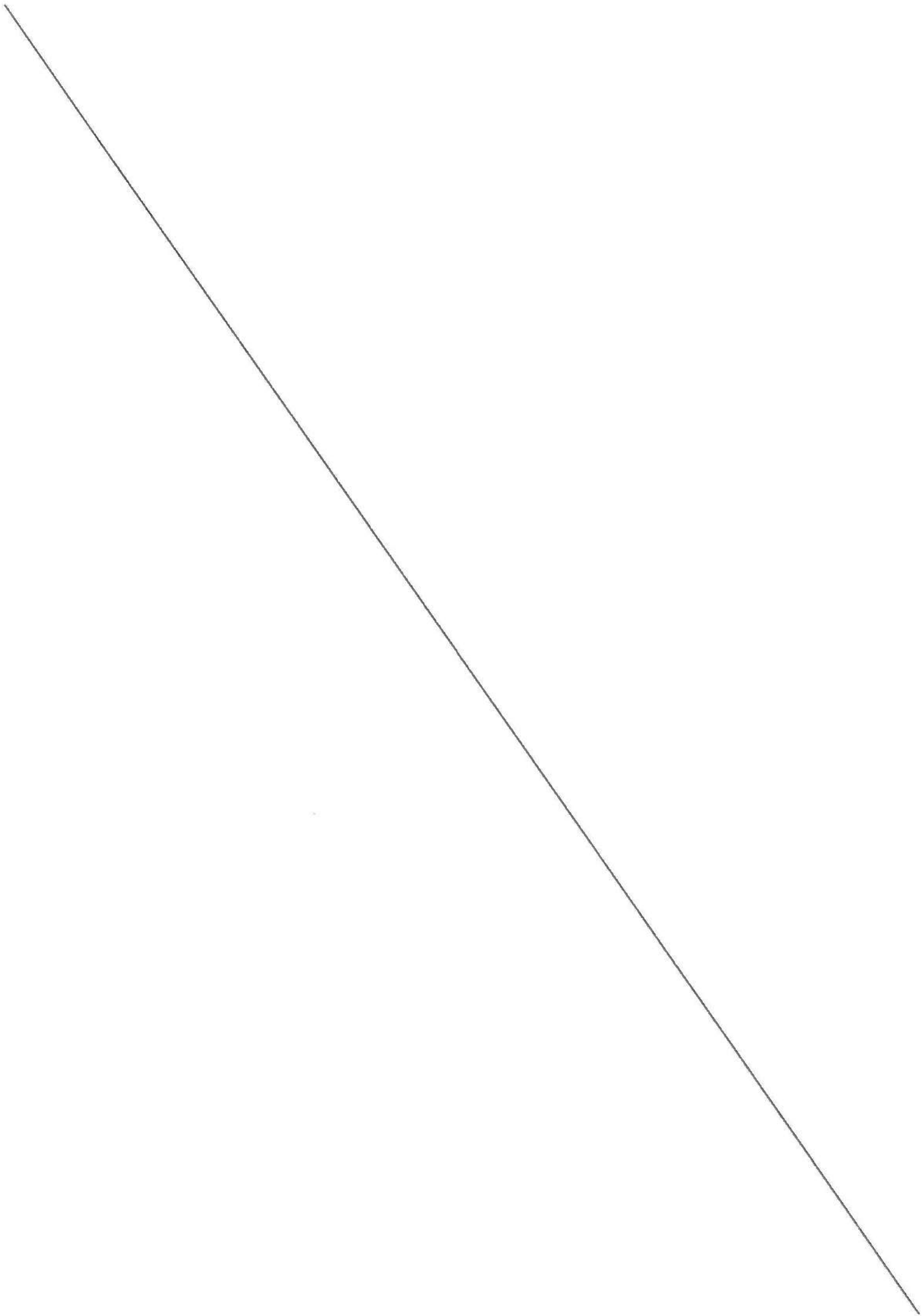
Merzouk.



Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles Ligot]



Séance du 1er juillet 2025
DL-2025-083

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORRAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211-39,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2024 présenté en séance et joint en annexe,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté de Communes de l'Ernée qui sera transmis aux communes membres pour présentation aux élus du territoire.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

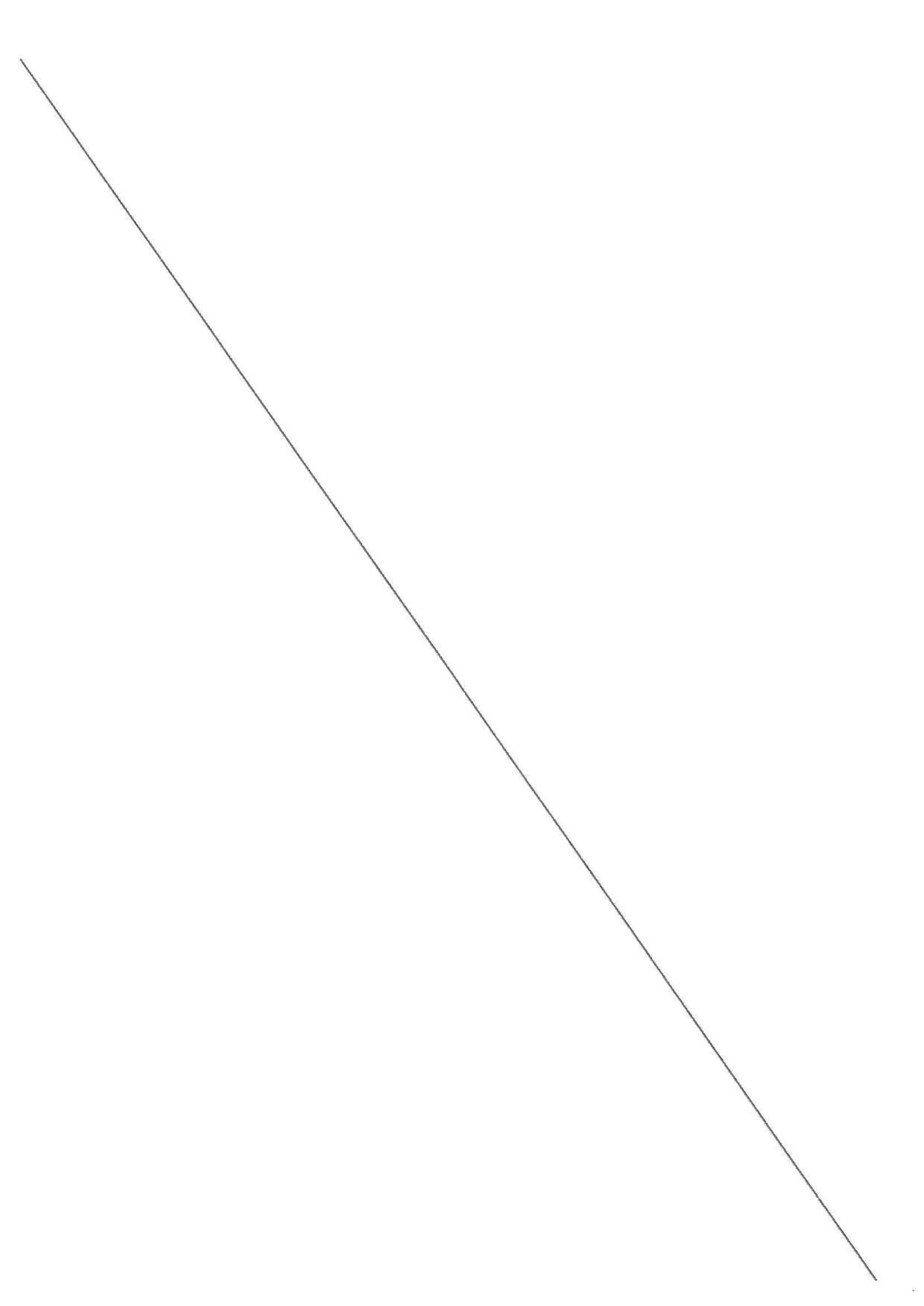
Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,
Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles LIGOT]



Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-084

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

COMMUNICATION ET PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-8 et L.243-6

VU le rapport d'observations définitives transmis le 13 mai 2025,

CONSIDERANT que le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes porte sur la régularité des actes de la gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés,

CONSIDERANT que le rapport traite de la gouvernance locale, du projet de territoire, de l'exercice des compétences, de la gestion de l'espace, de l'organisation interne, de l'intégration communautaire, du budget et des comptes et de la situation financière du budget principal,

CONSIDERANT que le rapport est assorti de dix recommandations à l'attention de la Communauté de Communes dont la majorité sont soit initiées soit programmées,

CONSIDERANT que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ PRENDRE ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Pays de la Loire relatif à la gestion de la Communauté de Communes de l'Ernée pour les exercices 2020 et suivants,

→ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,
Gilles LIGOT

[Signature of Gilles Ligot]

Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-085

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE : CESSION DE LA PARCELLE AX 390 AU PROFIT DE M ET MME DENIEL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition énergétique », objectif n° 5 « Favoriser la préservation des espaces naturels d'exception permettant les pratiques individuelles et collectives »,

VU l'avis du service des domaines référencé 2025-53096-27719 en date du 28/04/2025,

VU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande formulée par M. et Mme DENIEL en date du 10 juillet 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :1 (procuration de Mme Virginie DENIEL directement intéressée par ladite délibération)

Pour :33

Contre :0

→ **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée AX 390 d'une contenance de 2026 m² au profit de M. et Mme DENIEL au prix de 0.95 €/m² soit un montant total de 1924.70 € HT,

→ **PRÉCISE** que les frais notariés et de rédaction d'acte sont à la charge exclusive des acquéreurs,

→ **INTEGRE** dans l'acte notarié une servitude de passage pour l'accès à la canalisation traversant la parcelle,

→ **MANDATE** l'office notarial d'Ernée, pour la rédaction de l'acte,

→ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette cession.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles LIGOT]

Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-086

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINFAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTIEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINNE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE : REGULARISATION DES SURFACES DES PARCELLES AX 392 ET AX 393 A CEDER A M. ET MME HAMEAU_SARL GARAGE HAMEAU

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU la délibération n° DL-2024-177 en date du 17 décembre 2024 actant la cession des parcelles AX 392 et AX 393 au profit de M. VU la délibération n° DL-2024-177 en date du 17 décembre 2024 actant la cession des parcelles AX 392 et AX 393 au profit de M. et Mme HAMEAU_SARL Garage HAMEAU,

Vu la délibération n° DL-2025-040 en date du 11 mars 2025 actant la modification n°1 du PLUI,

VU le plan de bornage établi par le cabinet Kaligeo en date du 27 mars 2025,

VU le rapport de présentation,

Vu le projet de convention à conclure avec la commune d'Ernée,

CONSIDERANT la sollicitation de M. et Mme HAMEAU, gérant du garage HAMEAU, en date du 10 juillet 2024,

CONSIDERANT que la vente porte sur les parcelles AX 392 (2 511 m²) et AX 393 (2 737 m²), soit une surface totale de 5 248 m²,

CONSIDÉRANT que le prix de vente est fixé à 6 € HT/m²,

CONSIDÉRANT que les porteurs de projet s'engagent à acquérir les deux parcelles simultanément, la Communauté de communes ayant posé le principe de l'indissociabilité des cessions,

CONSIDÉRANT que deux actes notariés distincts pourront être établis, sous réserve qu'ils soient signés le même jour,

CONSIDÉRANT que la cession de ce foncier est soumise aux clauses suspensives suivantes :

- l'obtention du permis de construire purgé de tout recours,
- l'obtention du financement du projet de construction par l'acquéreur
- la levée de toutes les contraintes techniques ou réglementaires

CONSIDÉRANT que les parcelles concernées étaient réputées viabilisées lors du transfert de compétence mais ne disposaient pas de raccordements effectifs,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a engagé les travaux nécessaires à la desserte du site,
CONSIDÉRANT que les travaux seront remboursés par la commune d'Ernée, par voie de convention avec la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **AUTORISE** la cession de la parcelle AX 392 (2 511 m²) à la SCI DE LA MISSION, ou toute personne physique et/ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 6 € HT/m², soit 15 066 € HT,

→ **AUTORISE** la cession de la parcelle AX 393 (2 737 m²) à M. et Mme HAMEAU, ou toute personne physique et/ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 6 € HT/m², soit 16 422 € HT,

→ **APPROUVE** le remboursement des frais de viabilisation par la commune d'Ernée à la Communauté de communes de l'Ernée, et autorise Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,

→ **MANDATE** Maître FRITZINGER, notaire à Ernée, pour la rédaction des actes,

→ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Merzouk.



Le Président,
Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles LIGOT]

Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-087

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents :

Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENU, Mme Aude LEZORATINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

ZA DU TERTRE A CHAILLAND : ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE SUEZ ORGANIQUE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée et sa compétence obligatoire en matière de développement économique et en "zones d'activités économiques",

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt stratégique que représente cette acquisition pour l'aménagement et le développement économique du territoire,

CONSIDERANT les conditions de vente proposées par SUEZ ORGANIQUE dans leur courrier en date du 4 mars 2025,

CONSIDERANT que le montant d'achat reste inférieur au seuil de saisine obligatoire des Domaines (180 000 € HT),

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission économie en date du 04 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées BD 134, 137, 141 et 146 situées à Chailland, d'une surface totale de 16 427 m², au prix de 115 000 € HT net vendeur, hors taxes et hors droits,
- **PREND ACTE** que la vente se fera en l'état, sans autre garantie que celles prévues par la loi,
- **PREND ACTE** que les frais d'acte sont à la charge de la collectivité,
- **MANDATE** Maître HOUET, office notarial d'Ernée, pour représenter la collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK.

Merzouk

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-088

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 521-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes. Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIIBAUT,

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SPR DE CHAILLAND : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée, notamment en matière de compétence de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 2 « Accompagner la reconquête des centre-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics », objectif n° 4 « Agir en faveur de la préservation du patrimoine bâti »

VU les Codes du Patrimoine, de l'Urbanisme et de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2002 portant création de la ZPPAUP de Chailland,

VU la loi n°2016-925 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 07 juillet 2016 qui a transformé la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée approuvé le 25 novembre 2019 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 24 octobre 2023, d'une modification et de quatre révisions allégées approuvées le 11 mars 2025,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2020-151 en date du 28 septembre 2020 entérinant la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) de l'Ernée, modifiée par la délibération DL-2023-110 en date du 28 septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élaborer un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la Commune de Chailland,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'engagement de la procédure l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la Commune de Chailland,

→ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	NATURE DES RECETTES	MONTANT HT
Coût de la prestation	65 000.00 €	Subvention DRAC 50%	32 500.00 €
		Autofinancement : fonds propres 50%	32 500.00 €
TOTAL DES DEPENSES	65 000.00 €	TOTAL DES RECETTES	65 000.00 €

→ **PREND ACTE** du lancement d'un marché de prestations de services intellectuelles pour l'élaboration du PVAP

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière de l'Etat

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces et actes utiles au bon aboutissement de ce dossier

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles Ligot]

Séance du 1er juillet 2025
DL-2025-089

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était supplée : NEANT

Avalent donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ERNEENNE TRIATHLON : SOUTIEN EN VUE DE LA
PARTICIPATION DE BENOIT ET NATHAN BELIER AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE SWIMRUN

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la grille de critères de la Communauté de communes de l'Ernée pour l'octroi d'une subvention aux sportifs,

CONSIDERANT la délibération du 26 mars 2025 de la ville d'Ernée accordant une subvention de 500€ à L'Ernéenne Triathlon,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 05 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Réunion des Vice-Présidents du 27 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 500 € à L'Ernéenne Triathlon.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

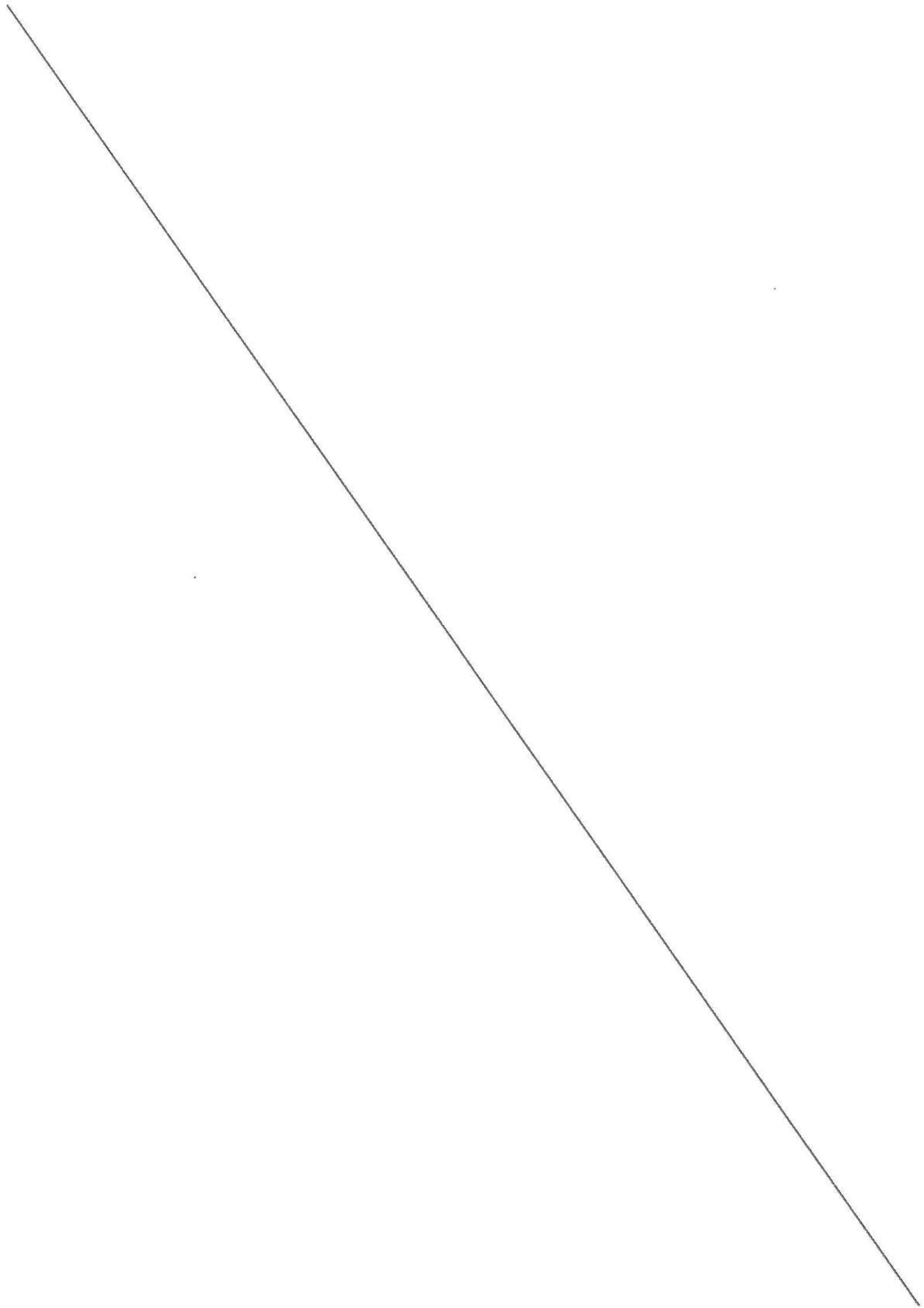
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-090

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE (SAGE)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021, et notamment ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement et de GEMAPI,

VU le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine validé en Commission Locale de l'Eau du 21 mars 2025,

CONSIDERANT les enjeux relatifs à la qualité de l'eau, à la protection des milieux naturels, à la gestion quantitative des eaux, aux risques d'inondations, de submersion marines et d'érosion du trait de côte,

CONSIDERANT l'impact du projet de SAGE Vilaine notamment pour la profession agricole au regard des nouvelles interdictions prévues,

CONSIDERANT l'avis du conseil d'exploitation du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 17 juin 2025

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :1 (Maryvonne VOISIN)

Pour :32

Contre :0

→ **EMET** un avis défavorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la VILAINE aux regards des contraintes nouvelles imposées à la profession agricole sur toute la partie du territoire communautaire concerné (interdictions de l'usage des herbicides notamment),

→ **DEMANDE** à l'autorité compétente de compléter son analyse en évaluant les impacts technico-économiques des interdictions souhaitées, et de mettre en œuvre un programme d'actions incitatives concret pour accompagner le changement des pratiques,

→ **PRECISE** que la collectivité est engagée sur de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau : rénovation de la station d'épuration de Juvigné en 2025, élaboration d'un plan de gestion de l'Etang neuf à Juvigné en 2024, surveillance du périmètre de protection du forage des Bultes à Juvigné, financement d'un programme de plantation de haies bocagères, projet de reméandrage de la Vilaine en partenariat avec l'EPTB Vilaine, et existence d'une convention avec cet établissement pour mener diverses actions qui concourent aux objectifs du SAGE.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,
Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles Ligot]

Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-091

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LÉPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT,

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE CONCLU EN 2011 AVEC L'ENTREPRISE SAUR SUR LES COMMUNES DE JUVIGNÉ ET LA CROIXILLE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte d'adduction en eau potable du Centre Ouest Mayennais,

VU la délibération DL-2024-127 du Conseil communautaire actant le principe d'évolution du service d'eau entre 2025 et 2027 et notamment la prolongation de la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2026 sur les communes de Juvigné et La Croixille,

CONSIDERANT le contrat de délégation de service public visé en préfecture le 28/01/2011 et modifié par 4 avenants,

CONSIDERANT à nouveau l'intérêt de prolonger le contrat de délégation de service public eau potable des communes de Juvigné et La Croixille pour permettre la bonne organisation de la régie et éviter des changements de facturation en cours d'année pour les usagers,

CONSIDERANT l'état d'avancement du programme de renouvellement du contrat de délégation de service qui prend fin au 28 février 2026,

CONSIDERANT la proposition d'avenant N°5 ci-annexée,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « eau » en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **APPROUVE** l'avenant N° 5 de prolongation du contrat de délégation de Service Public ci-annexé, intervenant avec la société Saur sur les communes de Juvigné et La Croixille

→ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Merzouk



Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature of Gilles LIGOT]

Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-092

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

AQUAFITNESS : CREATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR DE FITNESS, A TEMPS NON COMPLET, EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la redynamisation de l'espace fitness, sur une période donnée dans le cadre d'un accroissement d'activité,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de professeur de fitness, pour la période du 9/06/2025 au 31/12/2025 inclus, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (17 heures 30 par semaine)

- Recrutement dans le cadre d'emploi des éducateurs des APS (catégorie B)

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés si congés non pris.

- L'agent contractuel aura pour missions d'encadrer et/ou d'animer des cours individuels et collectifs au sein de l'espace fitness de l'AquaFitness de l'Ernée.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

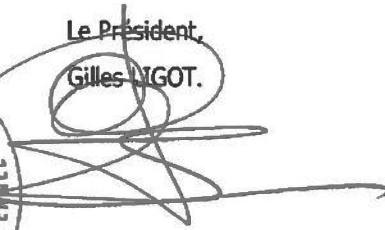
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 1er juillet 2025 DL-2025-093

Date de convocation : 24 juin 2025

Date de Publication :

Le 1^{er} juillet deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOTSIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, , Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (a quitté définitivement la séance à 22h13), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Était supplée : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : M. Valérie BOITTIN, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Paul GARNIER, M. Cyrille FRANÇOIS,

Absents non excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 30

Votants : 34 puis 33 à partir de 22h13 (départ de Joannick LEBON)

Quorum : 22

ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE JURISTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

VU le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

CONSIDERANT que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDERANT que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit,

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 25 juin 2025,

SOUS RESERVE de l'avis favorable du CST en date du 4 juillet 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **DECIDE** de créer un poste non permanent à pourvoir en contrat d'apprentissage, à compter du 1/09/2025, conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Administration général	Juriste	MASTER DROIT PUBLIC « parcours des affaires et politiques publiques locales »	2 ans

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

→ **PRECISE** que les crédits afférents au financement de cette dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.



Le Président,
Gilles LIGOT.

